








Procedure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2016/2326(INI)	Procédure terminée
Éléments fondamentaux d'une politique de cohésion de l'Union pour l'après-2020		
Sujet 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>REGI Développement régional</p>	<p> WESTPHAL Kerstin</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> HETMAN Krzysztof</p> <p> TOMAŠIĆ Ruža</p> <p> VAN MILTENBURG Matthijs</p> <p> REINTKE Terry</p> <p> D'AMATO Rosa</p>	09/11/2016
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>BUDG Budgets</p>	<p> OLBRYCHT Jan</p>	24/11/2016

Événements clés			
19/01/2017	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
18/05/2017	Vote en commission		
24/05/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0202/2017	Résumé
12/06/2017	Débat en plénière		
13/06/2017	Résultat du vote au parlement		
13/06/2017	Décision du Parlement	T8-0254/2017	Résumé
13/06/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2016/2326(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	REGI/8/08792

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE599.838	23/02/2017	EP	
Amendements déposés en commission		PE602.804	04/04/2017	EP	
Avis de la commission	BUDG	PE600.934	26/04/2017	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0202/2017	24/05/2017	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0254/2017	13/06/2017	EP	Résumé

Éléments fondamentaux d'une politique de cohésion de l'Union pour l'après-2020

La commission du développement régional a adopté un rapport d'initiative de Kerstin WESTPHAL (S&D, DE) sur les éléments fondamentaux d'une politique de cohésion de l'Union pour l'après-2020.

Les députés ont rappelé que la politique de cohésion au niveau européen était très efficace et quelle demeurait une politique indispensable dans sa dimension économique, sociale et territoriale. Ils ont invité la Commission à présenter une proposition législative complète en faveur d'une politique de cohésion forte et efficace pour l'après-2020 et ont jugé indispensable que la politique de cohésion bénéficie d'un budget suffisant.

Ni les contraintes budgétaires auxquelles font face l'Union et États membres ni les répercussions du Brexit ne devraient se traduire par un affaiblissement de la politique de cohésion.

Valeur ajoutée de la politique de cohésion: le rapport a souligné l'importance de la gestion partagée, fondée sur le principe de partenariat, de gouvernance multi-niveaux et de coordination de différents échelons et secteurs administratifs pour parvenir à la convergence régionale, économique et sociale. Il a préconisé l'optimisation de la coordination et de la coopération entre les DG de la Commission chargées de la politique de cohésion et les autres directions générales, ainsi qu'avec les autorités nationales, régionales et locales.

Les députés ont souligné l'importance de:

- trouver une solution aux lacunes du système de programmation financière et d'exécution qui ont entraîné une accumulation de factures impayées et la constitution d'un arriéré sans précédent qui a été reporté de l'ancien cadre financier pluriannuel au CFP actuel;
- garantir une participation à un stade précoce de toutes les parties prenantes, y compris de la société civile, en vue d'assurer une plus grande responsabilisation ainsi qu'une meilleure visibilité dans la mise en œuvre de la politique de cohésion sans accroître la charge administrative ni entraîner de retards;
- renforcer les mesures visant à réduire les disparités régionales et éviter l'apparition de nouvelles disparités dans tous les types de régions;
- continuer à rechercher la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le cadre de l'objectif de renforcement de la cohésion territoriale et d'étendre les possibilités de financement dans le prochain programme-Europe Interreg de l'après-2020.

Architecture: les députés ont souligné que l'actuelle classification des régions, les réformes mises en place, telles que la concentration thématique, et le cadre de performance ont démontré l'intérêt de la politique de cohésion. Les conditions ex ante, en particulier de celles relatives aux stratégies de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente ont également démontré leur importance.

Les députés ont mis l'accent sur la nécessité:

- d'une plus grande souplesse dans la mise en œuvre du budget de l'Union afin de pouvoir répondre à des événements imprévus et d'adapter les investissements des Fonds ESI aux besoins en évolution de chaque région;
- d'établir un lien équilibré entre la politique de cohésion et le processus de gouvernance économique dans le cadre du Semestre européen; une meilleure prise en compte de la dimension territoriale serait bénéfique au regard du Semestre européen;
- de renforcer les agences nationales et régionales de soutien aux investissements en vue d'améliorer la capacité administrative et institutionnelle dans le domaine de la programmation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes opérationnels;
- de simplifier le système global de gestion de la politique de cohésion à tous les niveaux de gouvernance, en facilitant la programmation, la gestion et l'évaluation des programmes opérationnels: des améliorations sont possibles en ce qui concerne les

niveaux d'audit multiples, ainsi que le nombre de contrôles, afin d'accroître l'harmonisation entre la politique de cohésion, la politique de concurrence et les autres politiques de l'Union, en particulier les règles relatives aux aides d'État;

- utiliser les instruments financiers avec prudence: les subventions devraient être complétées uniquement lorsque ces instruments ont une valeur ajoutée et pourraient exercer un effet de levier en attirant davantage d'aides financières;
- de veiller au renforcement des synergies et de la communication qu'entre les fonds ESI et les autres fonds et programmes de l'Union, y compris l'EFSD, ainsi qu'à favoriser la mise en œuvre des solutions multifonds;
- de réfléchir à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs (prenant en compte l'indice de progrès social ou un indicateur démographique) qui vienne en complément du PIB.

Principaux domaines d'action d'une politique de cohésion modernisée après 2020: les députés sont davis que la lutte contre le chômage reste un enjeu prioritaire et que la politique de cohésion devrait continuer à se soucier du sort des groupes vulnérables et marginalisés, à lutter contre les inégalités croissantes et à renforcer la solidarité au moyen d'investissements dans l'éducation, la formation et la culture.

D'autres domaines importants sont la lutte contre le changement climatique et les effets de l'évolution démographique, l'action en faveur de l'innovation et des PME, ainsi que le développement urbain durable et les actions novatrices urbaines.

Les députés soulignent également l'importance des partenariats entre zones rurales et urbaines. Ils saluent à cet égard le pacte d'Amsterdam et la plus grande prise en compte du rôle des villes et des zones urbaines dans l'élaboration des politiques européennes.

En outre, l'accroissement de la visibilité de la politique de cohésion est indispensable à la lutte contre le scepticisme.

Les députés demandent que l'élaboration, par la Commission, du nouveau cadre législatif débute en temps voulu afin que la politique de cohésion pour l'après-2020 puisse être effectivement mise en œuvre dès le début de la nouvelle période de programmation.

Éléments fondamentaux d'une politique de cohésion de l'Union pour l'après-2020

Le Parlement européen a adopté par 350 voix pour, 149 contre et 171 abstentions, une résolution sur les éléments fondamentaux d'une politique de cohésion de l'Union pour l'après-2020.

Les députés ont rappelé que la politique de cohésion au niveau européen était très efficace et quelle demeurait une politique indispensable dans sa dimension économique, sociale et territoriale. Ils ont invité la Commission à présenter une proposition législative complète en faveur d'une politique de cohésion forte et efficace pour l'après-2020 et ont demandé que la politique de cohésion bénéficie d'un budget suffisant.

Ni les contraintes budgétaires auxquelles font face l'Union et États membres ni les répercussions du Brexit ne devraient se traduire par un affaiblissement de la politique de cohésion.

Valeur ajoutée de la politique de cohésion: le Parlement a souligné l'importance de la gestion partagée, fondée sur le principe de partenariat, de gouvernance multi-niveaux et de coordination de différents échelons et secteurs administratifs pour parvenir à la convergence régionale, économique et sociale.

Regrettant l'adoption tardive de plusieurs programmes opérationnels au cours de la période de programmation actuelle, il a salué les premiers signes de l'accélération de la mise en œuvre des programmes observés au cours de 2016 et invité la Commission à poursuivre dans cette voie.

Les députés ont insisté sur la nécessité de:

- proposer des moyens concrets pour éviter les problèmes de retard de mise en œuvre dès le début de la prochaine période de programmation;
- trouver une solution aux lacunes du système de programmation financière et d'exécution qui ont entraîné une accumulation de factures impayées et la constitution d'un arriéré sans précédent qui a été reporté de l'ancien cadre financier pluriannuel au CFP actuel;
- garantir une participation à un stade précoce de toutes les parties prenantes, y compris de la société civile, en vue d'assurer une plus grande responsabilisation ainsi qu'une meilleure visibilité dans la mise en œuvre de la politique de cohésion;
- renforcer les mesures visant à réduire les disparités régionales et éviter l'apparition de nouvelles disparités dans tous les types de régions;
- continuer à rechercher la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le cadre de l'objectif de renforcement de la cohésion territoriale et d'étendre les possibilités de financement dans le prochain programme-Europe Interreg de l'après-2020.

Architecture: le Parlement a souligné que l'actuelle classification des régions, les réformes mises en place, telles que la concentration thématique, et le cadre de performance ont démontré l'intérêt de la politique de cohésion. Les conditions ex ante, en particulier de celles relatives aux stratégies de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente ont également démontré leur importance.

Les députés ont mis l'accent sur la nécessité:

- d'une plus grande souplesse dans la mise en œuvre du budget de l'Union afin de pouvoir répondre à des événements imprévus et d'adapter les investissements des Fonds ESI aux besoins en évolution de chaque région; la création d'une réserve pourrait être une option intéressante dans ce contexte;
- de remédier à l'incidence des investissements stimulés par les fonds sur les déficits budgétaires des gouvernements nationaux;
- de renforcer les agences nationales et régionales de soutien aux investissements en vue d'améliorer la capacité administrative et institutionnelle dans le domaine de la programmation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes opérationnels;
- de simplifier le système global de gestion de la politique de cohésion à tous les niveaux de gouvernance: des améliorations seraient possibles en ce qui concerne les niveaux d'audit multiples, ainsi que le nombre de contrôles, afin d'accroître l'harmonisation entre la politique de cohésion, la politique de concurrence et les autres politiques de l'Union, en particulier les règles relatives aux aides d'État;
- utiliser les instruments financiers avec prudence: ces derniers devraient compléter les subventions uniquement lorsqu'ils ont une valeur ajoutée et pourraient exercer un effet de levier en attirant davantage d'aides financières;
- de renforcer les synergies et la communication qu'entre les fonds ESI et les autres fonds et programmes de l'Union, y compris le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSD), et de favoriser la mise en œuvre des solutions multifonds;
- de réfléchir à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs (prenant en compte l'indice de progrès social ou un indicateur démographique) qui vienne en complément du PIB.

Se déclarant opposés aux conditions macro-économiques, les députés ont souligné que le lien entre la politique de cohésion et le processus de gouvernance économique dans le cadre du Semestre européen devait être équilibré, réciproque et non punitif à l'égard de toutes les parties intéressées.

Principaux domaines d'action d'une politique de cohésion modernisée après 2020: le Parlement a déclaré que la lutte contre le chômage restait un enjeu prioritaire et que la politique de cohésion devrait continuer à se soucier du sort des groupes vulnérables et marginalisés, à lutter contre les inégalités croissantes et à renforcer la solidarité au moyen d'investissements dans l'éducation, la formation et la culture.

D'autres domaines importants sont i) la lutte contre le changement climatique et les effets de l'évolution démographique, ii) l'action en faveur de l'innovation et des PME, iii) le développement urbain durable et les actions novatrices urbaines, ainsi que iv) la stratégie numérique, y compris la mise en place de l'infrastructure nécessaire et de solutions de pointe sur le plan technologique.

La résolution a également souligné l'importance des partenariats entre zones rurales et urbaines. Elle a salué à cet égard le pacte d'Amsterdam et la plus grande prise en compte du rôle des villes et des zones urbaines dans l'élaboration des politiques européennes.

En outre, l'accroissement de la visibilité de la politique de cohésion est indispensable à la lutte contre le scepticisme.

Les députés ont demandé que l'élaboration, par la Commission, du nouveau cadre législatif débute en temps voulu afin que la politique de cohésion pour l'après-2020 puisse être effectivement mise en œuvre dès le début de la nouvelle période de programmation.